

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 à Gérard GAZAY - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 007-5227/18/CM

**■ Ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Territoire du Pays d'Aix
MET 18/9063/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2003, date du transfert de compétence, les moyens des services de collecte des Déchets Ménagers du Conseil de Territoire du Pays d'Aix affectés au secteur d'Aix-en-Provence, le Tholonet et St-Marc-Jaumegarde sont basés à la Parade, sur des surfaces de terrains et de locaux partiels mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence.

Ces locaux, dits de la Parade, se sont révélés rapidement problématiques au regard des exigences en termes de conformité au Code du Travail pour les locaux du personnel, mais également en termes de fonctionnalité et de sécurité eu égard aux nombreuses co-activités existantes sur ce site, avec les locaux de certains services municipaux imbriqués. Les divers aménagements réalisés avec notamment la mise en place de bâtiments préfabriqués, la rénovation intérieure des vestiaires/sanitaires et autres interventions toujours limitées par manque de surfaces n'ont pas suffi à rendre conformes les locaux du personnel et à améliorer sensiblement les conditions d'accueil et de sécurité des agents.

Au regard de ce constat, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a mené, de 2006 à 2010, un travail important avec les services de la ville centre dans le cadre d'un projet d'aménagement global des locaux sur le site de la Parade, sans que cette démarche n'aboutisse à une solution satisfaisante pour répondre tant aux besoins du Territoire qu'à ceux de la ville d'Aix-en-Provence en maintenant une répartition des espaces et une affectation des bâtiments proche de l'état actuel.

Il a alors été envisagé des solutions externes pour une délocalisation des moyens de collecte basés actuellement à la Parade et pour la construction d'un nouveau centre propre aux services territoriaux. Le terrain recherché était d'une surface de l'ordre de 2Ha pour pouvoir accueillir les 175 agents répartis en 4 équipes constituant le service, les 45 bennes à ordures ménagères à mettre en hors d'eau et hors gel, les aires de stationnement pour les véhicules de services et des agents ainsi que les espaces de stockage (en particulier pour les bacs de pré-collecte).

De 2010 à 2014, la Communauté d'Agglomération a mené un travail important avec les services de la ville centre dans la recherche d'un terrain adapté.

Après l'échec de plusieurs projets et afin d'inscrire à minima une solution à long terme, le Territoire a formalisé, à l'occasion des travaux du PLU de la ville Centre, dans sa délibération du Conseil du 6 juin 2013, la demande de mise en place d'un Emplacement Réservé pour la relocalisation des services de collectes.

Cette demande n'a pu se concrétiser dans la formalisation du document d'urbanisme définitif.

Fort de ce constat et de la nécessité absolue de trouver des solutions au règlement de cette situation problématique sans attendre plus longtemps, une étude de faisabilité a été engagée en 2015 pour évaluer les conditions de réalisation d'un projet de recomposition de l'ensemble du site de la Parade, locaux municipaux compris, afin de permettre l'intégration d'un centre opérationnel des collectes conforme, fonctionnel et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Territoire.

Cette étude de faisabilité avait démontré que l'aboutissement de ce projet n'était possible qu'en intégrant le déplacement en un autre lieu des locaux du service de la manutention de la ville pour un coût

**Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018**

d'investissement estimé par la ville à environ 2M€ TTC à ajouter au coût de l'opération sur le site de la Parade de l'ordre de 8M€ TTC, soit un total de 10M€ TTC.

Par délibération n°2015_A352, le Conseil de Territoire avait validé le principe et décidé de lancer les études de programmation afin d'avancer sur la concrétisation de ce projet d'un montant global de 10M€ financé dans le cadre d'une Autorisation de Programme spécifique (DI4532AP).

Les premiers résultats de l'étude de programmation ont permis d'établir les projets d'aménagements ainsi que les besoins d'espaces à mettre à disposition par la ville au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Les contraintes techniques intrinsèques au projet ont rapidement abouti à un besoin d'augmentation très significatif du montant de l'opération qui passait à hauteur de 18,5 M€.

Par la suite, aux cours d'échanges avec la ville d'Aix-en-Provence sur les contraintes techniques et administratives, il s'est avéré que les besoins de réaménagement pour la ville d'Aix risquaient d'être supérieurs aux montants initialement prévus, qu'au regard des zones non utilisables de la station service et du garage municipal le projet allait aggraver fortement les croisements de flux entre Véhicules Légers, Poids Lourds et piétons, impliquant de ce fait une augmentation du risque d'accidentologie, avec également des contraintes supplémentaires sur le nouveau bâtiment induites par la proximité de cuves GPL.

De façon concrète, le projet dit de la « Manutention » se résumait à avoir un projet non satisfaisant en terme de fonctionnement quotidien et induisant en particulier une augmentation significative des risques en terme de sécurité, pour un coût global avoisinant 20 M€.

Devant ce constat, il a été décidé de relancer les démarches auprès de la ville d'Aix-en-Provence afin de pouvoir identifier des terrains potentiels sur la commune permettant d'accueillir le projet.

Au cours de ces démarches, un terrain appartenant à la commune (sur la parcelle MV 54), situé au rond-point de Lignane, s'est avéré pouvoir répondre au besoin avec une superficie utile de 5Ha avec de plus des atouts indéniables en terme de logistique, d'accès routiers, et un très faible nombre de riverains qui sont de plus protégés de toute nuisance par une végétation importante.

Au cours des réflexions, étant données les superficies disponibles, il a été identifié que ce terrain pouvait également répondre à des besoins complémentaires des services déchets du territoire, étant donné que la reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte ne nécessite qu'un total d'environ 2Ha.

D'une part, depuis plus de 10 ans, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix cherche à construire un à deux Centres d'Apport Volontaire supplémentaires sur la ville centre qui ne dispose que d'un équipement pour 140.000 habitants, ce qui provoque la saturation de la seule déchetterie existante et ne permet pas d'apporter aux habitants un service de qualité. De plus, les habitants du secteur de la Calade, à proximité du terrain identifié, ont remonté à plusieurs reprises leur demande de bénéficier d'un Centre d'Apport Volontaire à proximité. Il a donc été jugé pertinent de pouvoir construire cet équipement de valorisation des déchets à destination des habitants sur le terrain supra, pour une emprise de 5.000 m².

D'autre part, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix loue des locaux afin d'accueillir les agents des directions déchets du pôle Services à la Population, impactant la section de fonctionnement du budget annexe déchets d'environ 300.000 €/an. Il est toujours pertinent d'investir dans de nouveaux locaux pour ainsi réduire de ce montant les charges de fonctionnement pesant sur budget annexe. Les 4.500m² permettant la réalisation des locaux nécessaires peuvent donc également être identifiés dans les surfaces restant disponibles.

D'un point de vue urbanistique, une analyse de faisabilité a été faite en lien avec les services compétents confirmant la possibilité d'implanter des équipements de service public bien que ces terrains soient classés en zone agricole. Néanmoins des enjeux importants en terme d'intégration paysagère et environnementale ont pu être identifiés et seront incorporés dans les études de programmation.

Au regard des éléments ci-avant, il peut donc être considéré comme pertinent d'ajuster le projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) du Secteur centre de la façon suivante :

- Positionnement du projet sur le terrain dit du rond-point de Lignane (situé sur la parcelle MV54), qu'il convient d'acquérir auprès de la commune d'Aix-en-Provence au prix de l'avis des domaines, à savoir 170.000€HT,
- Construction du Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères (bureaux/hangars/locaux du personnel et espaces extérieurs associés),
- Construction des locaux (bureaux/locaux du personnel et espaces extérieurs) pour recevoir les agents des directions déchets du Pôle Service à la Population du Territoire du Pays d'Aix.
- Construction d'un Centre d'Apport Volontaire à destination des habitants de la partie Nord d'Aix-en-Provence.

Au regard de cet ajustement de projet, et afin de le concrétiser, il est proposé également de lancer les études de programmation selon les éléments ci-après :

Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères	14.500 m ²
Locaux Directions Déchets	4.500 m ²
Centre d'Apport Volontaire	5.000 m ²
Aménagements extérieurs (ouvrages réglementaires, voies d'accès, parkings etc) incluant un besoin de forte intégration paysagère et environnementale	14.000 m ²

A noter que les superficies non utilisées seront prises en compte pour garantir l'intégration paysagère et environnementale optimale du projet.

D'un point de vue financier, les études de programmation permettront également de conforter le coût global de l'opération qui a pu être évaluée à ce jour à 20M€TTC de la façon suivante :

Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères du secteur Centre	13 M€
Locaux Directions Déchets	2 M€
Centre d'Apport Volontaire	1 M€
Acquisition foncière et Aménagements extérieurs	4 M€

A noter que le projet sera financé dans le cadre du Budget Annexe équilibré du SPED du Territoire du Pays d'Aix par l'Autorisation de Programme n°DI4532AP qu'il convient d'ajuster au nouveau montant global de 20M€.

A noter également que la démarche d'acquisition foncière auprès de la ville d'Aix en Provence du terrain d'assise du projet à détacher de la parcelle MV54 donne lieu à une délibération concomitante au Bureau de Métropole du 13 décembre 2018 conformément à ses attributions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La délibération n°2015_A352 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'ajuster le projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix selon les éléments présentés ci-avant.

Délibère

Article 1 :

Est décidé l'ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix pour un montant global de l'opération de 20 M€.

Article 2 :

Est décidé l'ajustement de l'autorisation de programme y attenant n° DI4532AP à hauteur de 20M€.

Article 3 :

Est décidé le lancement des études de programmation relatives au projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Article 5 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur le Budget annexe de Prévention et Gestion des Déchets du Territoire du Pays d'Aix autorisation de programme n°DI4532AP qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018